

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2019

Le dix décembre deux mil dix-neuf, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- **Convocation du 3 décembre 2019**
- **Présents** : MM. Payen – Chanteloup – Bouchard – Gaillard – Le Gall - Mazier - Basset – Burnouf – Malherbes – Peigné – Goubert
- **Absents/Excusés** : Monsieur Quinette (exc.) - Monsieur Remoué - Monsieur Gasselin - Madame Gossé.
- **Secrétaire de séance** : Madame MAZIER est désignée conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Droit de préemption sur bâti AD611

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner sur un bâti sis 30, place du Marché et cadastré AD611. Il s'agit de l'ancien salon de coiffure, vendu pour en faire une habitation, au prix de 42 000€ + frais d'acte de vente. Commission de 4 200€ TTC à charge du vendeur. La commune doit se prononcer avant le 16 janvier 2020. Une rencontre a eu lieu avec les commerçants le 3 décembre 2019 pour recevoir leur avis sur le projet.

Le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à la préemption ou non de la commune sur le bâti cadastré AD611.

La décision est décalée à la prochaine séance, pour permettre une réflexion plus approfondie et organiser une visite des locaux.

3. DELIBERATION N°2019/126 – Décision budgétaire modificative

Le Maire présente un projet de décision modificative au conseil municipal

Compte à débiter		Compte à créditer	
Article 2312 - Opération 23 (voirie)	- 1 300€	Article 2138 – Opération 86 (aménagement parking mairie)	+ 1 300€

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision budgétaire modificative, telle que présentée
- **AUTORISE** le Maire à apporter les modifications nécessaires au budget

4. DELIBERATION N°2019/127 – Subvention à Familles Rurales

Le maire informe le conseil municipal que Familles Rurales demande le versement du solde de la subvention d'équilibre, pour un montant de 13 000€. Le total des versements pour l'année 2019 s'élevant à 43 000€.

Le maire demande au conseil son approbation pour le versement du solde de la subvention à l'association.

M. Peigné, membre du conseil d'administration de l'association, se retire lors du vote à main levée.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **EMET un avis favorable au versement de la subvention,**
- **CHARGE le Maire de procéder au mandatement.**

5. DELIBERATION N°2019/128 – Plan Communal de Sauvegarde

Le maire présente le projet de Plan Communal de Sauvegarde préparé par Vincent Faure. Le projet a été adressé à la sous-préfecture pour avis avant validation en février 2019. Sans retour de leur part, le maire propose au conseil municipal de le valider.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE le projet de Plan Communal de Sauvegarde,**
- **CHARGE le Maire de faire suivre au Préfet de la Manche.**

6. QUESTIONS DIVERSES**A - DELIBERATION N°2019/129 – Allocation aide au retour à l'emploi**

Le maire rappelle au conseil municipal que M. Michel BENSET a été mis en retraite pour invalidité dans la fonction publique et qu'il convient aujourd'hui de payer une allocation de retour à l'emploi puisqu'un agent titulaire ne cotise pas à Pôle Emploi.

Le centre de gestion propose 2 services d'aide au calcul à la collectivité, facturés selon les forfaits suivants :

- Option 1 : étude et simulation du droit initial à l'indemnisation chômage, sans le suivi : 120€
- Option 2 : Forfait « droit initial + suivi » : 150€

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE le forfait « droit initial + suivi » à 150€,**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention avec le centre de gestion**

B - DELIBERATION N°2019/131 – Admission en créances éteintes

Le maire présente une demande d'admission en créances éteintes adressée par le trésorier le 5 décembre 2019, pour un montant de 734,90€. En effet, le dossier est passé en commission de surendettement et a effacé les dettes cantine du créancier qui débutent en janvier 2017 jusqu'en mai 2019.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE la décision de la commission de surendettement,**
- **AUTORISE le Maire à procéder au mandatement au compte 6542 pour un montant de 734,90€**

C – DELIBERATION 2019-132 - Agence postale communale – avenant lot électricité à la demande d'Orange

Suite au passage du technicien Orange pour la mise en place des réseaux de téléphonie, un devis a été préparé par l'entreprise Jarnier pour répondre aux besoins de l'installation du réseau téléphonique.

Le devis présenté est de 1 303,52 € HT soit 1 564,22€ TTC.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise **JARNIER** pour un montant de **1 303,52 € hors taxes**
- **DEMANDE** à Mme Delaby de préparer l'avenant,
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à procéder au mandatement.

D – DELIBERATION 2019-133 – Changement de standard téléphonique

M. Bouchard présente le devis proposé par le fournisseur actuel (Orange Business Services) pour l'installation du standard téléphonique du secrétariat, adapté à la nouvelle organisation de la mairie. Matériel évolutif jusqu'à une capacité de 20 téléphones.

4 communications simultanées possibles.

2 propositions, achat ou location :

	APPAREIL		MAINTENANCE	
ACHAT	4 462,29€ HT	5 354,75 € TTC	346,15€ HT / an	415,38€ TTC / an
LOCATION au trimestre	380,16€ HT	456,19€ TTC	Dont 86,54€ HT / trimestre	Dont 103,85€ TTC / trimestre

Remise intégrée de 10% sur les 2 offres, en cas du choix de la location premier trimestre offert (valable pour commande validée avant le 31/12/2019).

Mr Bouchard propose de prendre l'option de la location et demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** la proposition de **Orange Business Services** pour le système de location, pour un montant de **380,16€ hors taxes par trimestre**.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et à procéder au mandatement.

E – DELIBERATION 2019-134 – Indemnités de conseil 2019 allouées au trésorier

Le maire présente le décompte des indemnités de conseil présenté par le trésorier et propose de rémunérer :

- M. Ribier : 118,61€ nets, pour le temps passé avant la nomination de M. Attal,
- M. Attal : 397,18€ nets dont 45,73€ bruts au titre de la confection du budget.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** la proposition d'indemnisation des trésoriers,
- **CHARGE** le Maire de procéder au mandatement selon le décompte présenté.

F - DELIBERATION 2019-135 – Participation financière à un séjour linguistique

Le maire présente une demande de participation financière pour un séjour linguistique en Espagne concernant cinq élèves domiciliés à Cérences et scolarisés au collège La Vanlée à Bréhal.

Le déficit est estimé à 4925€ pour un coût de séjour de 399€ par élève.

Le maire demande au conseil municipal s'il accepte de verser une participation financière pour l'organisation du séjour.

Après en avoir délibéré, et voté 9 contre – 2 abstentions, le conseil municipal :

- **REFUSE** la prise en charge du séjour linguistique,
- **CHARGE** le Maire d'en informer Madame la Principale du collège.

G – DELIBERATION 2019-136 - Demande de subvention DETR

Le Maire informe le Conseil Municipal que les projets du city stade et création de la Maison de Santé Pluri-professionnelle peuvent répondre aux conditions d'éligibilité pour obtenir une subvention DETR au titre de l'année 2019 pour un montant total de :

- 1 300 000€ HT pour la maison de santé,
- 101 000€ HT pour le city stade

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande de subvention DETR pour les 2 projets,
- **CHARGE** le Maire de déposer le dossier complet auprès des services préfectoraux.

H - DELIBERATION 2019-137 - Location logement médiathèque

Le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Bouchard a rencontré les futurs locataires. Le loyer est fixé à 450€ pour une entrée dans les lieux au 1^{er} février 2020.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le montant du loyer d'un montant de 450€ révisable au 1^{er} février de chaque année.

I – Village patrimoine : compte rendu du conseil d'administration

Le Maire présente le compte rendu de l'assemblée générale de Village patrimoine qui s'est déroulée à Arras le 30 novembre 2019.

J – Conseil d'école – compte rendu

M. Gaillard présente le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 15 octobre 2019.

K – DELIBERATION 2019-138 - Actions en faveur de la jeunesse

Le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a alloué au titre de l'année 2019, une aide départementale d'un montant de 2 850€ pour les actions mises en œuvre par l'association Familles Rurales dans le cadre du volet cohésion sociale 0-25 ans – actions territoriales en faveur de la jeunesse, à savoir

- Enquête de liens,
- Ferme pédagogique,
- Camp ados

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de reverser la somme correspondante à l'association.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE le maire à reverser la somme de 2 850€ à l'association Familles Rurales, à l'initiative des projets,**
- **AUTORISE le maire à procéder au mandatement.**

L – DELIBERATION 2019-139 – Renouvellement illuminations de Noël

Monsieur Chanteloup présente un devis pour 2 guirlandes en traversées de route et une roule de 50m de fil lumière pour un montant de 1 969,00€ HT soit 2 362,80€ TTC, à mandater sur le budget 2020.

Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE la proposition de la société Mefran,**
- **AUTORISE le maire à signer le devis d'un montant de 1 969 € HT,**
- **INVITE le maire à inscrire la dépense au prochain budget,**
- **AUTORISE le maire à procéder au mandatement sur le budget 2020.**

M - Courrier Association syndicale du Clos du Mont de Sienne

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'historique de la demande. Il informe le conseil municipal qu'il a apporté une réponse écrite en recommandé avec accusé réception au courrier du 12 octobre dernier à la présidente de l'association. Depuis, un nouveau courrier est arrivé à la mairie.

N – Informations diverses

- **Date du prochain conseil municipal** fixée au mardi 7 janvier 2020 à 20 heures 30
- **APEI Centre Manche** Remerciements pour la subvention versée en 2019
- **Subvention régionale pour le restaurant kébab**
- **Nouveau mode de distribution des sacs poubelle au 1^{er} janvier 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 30.
